L'intervention musicale en milieu scolaire s'inscrit dans le cadre de l'EAC, Education artistique et culturelle du Conservatoire de la Ville de Mulhouse.

Elle est assurée par une équipe de musiciens titulaires du DUMI, Diplôme universitaire de musicien intervenant.

Les musiciens intervenants en milieu scolaire (MIMS) travaillent en étroite collaboration avec les enseignants de l'Education nationale dans les écoles maternelles et primaires. Ils ont pour mission d'éveiller les élèves à la musique dans l'intégralité de ses expressions : voix, corps, objets sonores, instruments, écoute.



Contact

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL HUGUETTE DREYFUS

Musique, danse et art dramatique 1, rue de Metz - 68100 Mulhouse Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

conservatoire@mulhouse-alsace.fr

<u>Tél</u>: 03 69 77 65 00

Conservatoire Mulhouse

LES MIMS

Hervé Andrione Mireille Hoeffel Fabienne Klein-Lanois Dorothée Liagre Annabelle Paguet Nathalie Tavernier Jean-Christophe Terrier

EDUCATION NATIONALE

Cité administrative - Bât. C 12, rue Coehorn 68091 Mulhouse Cedex

- Circonscription Mulhouse 1
 Tél: 03 89 33 31 76
 ce.0680122N@ac-strasbourg.fr
- Circonscription Mulhouse 2 Tél: 03 89 33 31 90 ce.0680123P@ac-strasbourg.fr
- Circonscription Mulhouse 3
 Tél: 03 89 33 31 82
 ce.0682027J@ac-strasbourg.fr











Un **musicien** pédagogue

Un partenaire de l'enseignant de l'Education Nationale

Un **créateur** de spectacles musicaux pour et avec les élèves



- Acquisition d'une base de technique vocale : intonation juste, respiration, articulation...
- Interprétation de manière expressive d'un répertoire de chants à une ou plusieurs voix.
- Travail de la pulsation et du rythme par le ressenti corporel.
- Exploration de l'objet sonore, travail du geste et des paramètres sonores : hauteur, durée, timbre, intensité.
- Improvisation et créations sonores : vocales et instrumentales.

Les compétences transversales

- Développement des capacités d'écoute, de concentration et de mémorisation.
- Capacité de travail en autonomie et en groupe.
- Confiance en soi.
- Respect de l'autre, des autres.

(Le MIMS, un partenaire de l'enseignant)

Le musicien intervenant et l'enseignant sont des professionnels aux compétences complémentaires, élaborant ensemble un projet musical.

Ils s'engagent à respecter les conditions d'un partenariat artistique et à assurer leurs rôles respectifs.

Les conditions d'un partenariat artistique

- Trouver et partager des objectifs et des intérêts communs.
- Se concerter régulièrement pour s'assurer du bon déroulement du projet.

Le rôle du musicien intervenant

- Initier, mener et faire aboutir les projets artistiques.
- Mettre en relation l'école avec son environnement culturel.
- Donner des outils aux enseignants pour qu'ils soient des garants de la cohérence et de la transversalité des apprentissages.

Le rôle de l'enseignant

- Participer activement à la séance.
- Assurer le relais en éducation musicale en fonction de ses compétences et de ses goûts.
- Exploiter la dimension transversale des propositions musicales.





Le MIMS, un créateur de spectacles musicaux

Les élèves en représentation

Dans le cadre de projets spécifiques, le MIMS conçoit et réalise des spectacles musicaux avec certaines classes.

Ces restitutions sont le fruit d'un travail sur l'année. Elles participent au processus de construction personnelle de l'élève et créent un vécu artistique commun.

Bulles de MIMS : concerts dans les écoles

L'équipe des musiciens intervenants ponctue l'année par une série de concerts dans toutes les écoles de la Ville de Mulhouse.

Cela permet:

- de vivre des moments de partage au sein de l'école en plaçant l'élève en situation d'auditeur spectateur,
- d'aller à la découverte de différents genres musicaux permettant d'enrichir la culture musicale des élèves.

